



**Délibération**  
**du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**  
**de la Martinique**  
**N° 2019-02**

**Assemblée plénière du 25 février 2019**

**Objet: Renforcement et sécurisation du réseau 63 000 V alimentant la conurbation foyalaise**

L'An deux mille dix-neuf et le lundi 25 février à neuf heures s'est tenue à la salle Émile Maurice de l'ex-hôtel du Département à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, représentant des collectivités territoriales
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des collectivités territoriales
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Fanny LABEAU-CHAVIGNY, représentant le directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- M. César DELNATTE, représentant de l'Office national des forêts,

- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. le préfet, à M. Patrick BOURVEN,
- M. le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à Mme CHEVASSUS,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée, à Mme BRASSY,
- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme BRASSY, à partir de 10h30

**Membres excusés :**

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Le Directeur général de l'Agence française de la biodiversité.

**Membres absents :**

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

**Assistait de Droit :**

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau.

**Invités permanents :**

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM,

**Assistaient :**

M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Jean-Luc LEFEBVRE – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; Magali JULIEN – ARS ; Mme LAPU Murielle – CACEM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; Ludovic LOUIS – CAP NORD ; Johanna HIERSO – CAESM ; Louison LAURENCE – CACEM ; Lionely AGESILAS – CACEM ; Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Béatrice DEGAULEJAC – CREOCEAN ; Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Pauline JANVIER – IREDD ; Fady HAMADE – IREDD, Jacques JEAN-BAPTISTE – EDF ; Richard BARNAY – EDF ; Florent GRABIN - PUMA. ; M. Jean-Daniel MARTINEAU – Chambre d'agriculture.

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 213-14, L. 371-3, et R. 213-50 et suivants ;

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article R. 212-16, 1bis, 2° ; ;

**Considérant** la saisine du CEB en date 13 novembre 2018 sur le dossier présenté par EDF en Martinique sur le Renforcement et sécurisation du réseau 63 kV alimentant la conurbation foyalaise ;

**Considérant** le débat ayant eu lieu en plénière du 4 décembre 2018 ;

**Considérant** les réponses apportées par EDF en Martinique dans son courrier du 14 janvier 2019 et lors de la plénière du 25 février 2019.

**Les membres du Comité de l'eau et de la biodiversité, après un vote ayant donné les résultats suivants :**

Membres électeurs : 40

N'ayant pas assisté au vote : 1

Présents ou représentés : 28

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 8

## **Décident**

### **Article 1 :**

De donner un avis favorable sur l'opportunité d'inscrire le projet « Renforcement et sécurisation du réseau 63 000 V alimentant la conurbation foyalaise » dans la liste des projets d'intérêt général majeur annexés au SDAGE.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée plénière en sa séance du 25 février 2019.

**La Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

  
**Marie-France TOUL**

- 6 MAI 2019

